Présentation de l'Anneau de vitesse par Erwan POSTAIRE, vice-président du COLJOG

A l'occasion des Xèmes Jeux Olympiques d'Hiver de Grenoble 1968, le tout premier "Anneau de glace" de notre pays va naître. Dans la logique d'accueil de ces Jeux, la ville doit se doter d'un Anneau de vitesse (partie en courbe) pour les épreuves de Patinage de Vitesse ainsi qu'une piste d'entraînement (partie rectangulaire centrale) conformément au "contrat ville hôte" établi entre la Ville de Grenoble représentée par son Maire, Albert MICHALLON, et le Comité International Olympique lors de la victoire de la candidature Grenobloise à Innsbruck le 28 Janvier 1964.

A cette époque, et contrairement à Paris 2024, les Jeux olympiques sont relativement conservateurs dans leur manière d'être tenus. C'est ainsi parce que Innsbruck 1964 avait son anneau de glace en extérieur que Grenoble 1968 devait en faire de même. Il faudra attendre 1988 et les Jeux Olympiques de Calgary pour voir advenir le premier Anneau de vitesse en intérieur. Cela est aujourd'hui la norme depuis 1994 car cette intériorisation permet de résoudre de nombreuses problématiques dont la glace de Grenoble ou celle de Albertville n'ont pas su passer au travers, nous y reviendrons un peu plus tard.

Dans sa conception, cet anneau va s'inscrire dans l'ensemble paysager impulsé par le Plan Bernard de 1963 et dessiné par la paysagiste Saint Marcellinoise, Ingrid BOURNE (Une pionnière de la discipline). Dans ce qu'elle souhaite créer comme un "central park à la Grenobloise" (ce que le Parc des Expositions est devenu, géographiquement parlant, du fait de l'urbanisation), l'Anneau de vitesse est projeté entre la patinoire préexistante (1963) et le tout nouveau Stade de Glace (futur Palais des Sports Pierre Mendès France). Une première polémique va naître de son implantation puisqu'elle va nécessiter la destruction intégrale de l'ancien Palais de Houille Blanche, symbole de l'Exposition Internationale de la Houille Blanche et du Tourisme de 1925 aux côtés de la Tour Perret.

Malgré le changement de municipalité en 1965, le permis de démolition du Palais de la Houille Blanche et le permis de construire de l'Anneau de vitesse vont être déposés et validés au tout début de l'année 1966. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le dossier n'est pas monté par une équipe d'architectes, mais par les ingénieurs du BERG (Bureau d'Étude de la Région Grenobloise) installé sur les Grands Boulevards. Il est, effectivement, le seul équipement sportif construit à l'occasion des Jeux, qui soit pensé dans un aspect plus fonctionnel (afin de répondre à un besoin) que qualitativement architectural ou esthétique. C'est également un équipement extérieur avec une partie construite minime mais nécessitant une connaissance technique des dispositifs dont seuls les ingénieurs disposaient.

En février 1966 les travaux commencent. En novembre de cette même année, ils seront terminés. L'inauguration officielle par Hubert DUBEDOUT a finalement lieu le 23 décembre 1966.

Le patinage de vitesse, représenté par sa fédération internationale, demande des cadres normés strictes : La piste doit faire 400 m de longueur par 14 m de large. Elle doit accueillir les épreuves du 500m, 1 000m,1 500m, 3 000m, 5 000m et 10 000 mètres.

Cette étendue rend particulièrement complexe la maintenance de l'équipement. Dans des enceintes fermées, il y a une forme de régulation des températures intérieures, tandis qu'à l'extérieur,

d'importants écarts de températures à la surface de la glace peuvent être constatés (jusqu'à +/- 2°C à la même heure sur différente partie de la piste). Pour y remédier, une tuyauterie frigorifique de 120 km (distance Grenoble – Lyon) faisant circuler de l'ammoniaque est installée sous la piste et est contrôlée en grande partie par un des tous premiers ordinateurs dédiés.

A la surface, une surfaceuse va être offerte à la ville de Grenoble par le sponsor des JO 68, CULLIGAN. Elle permettait de décroître la couche sale de la glace et de pulvériser de l'eau à 90 °C, afin de recréer une surface propre et lisse. Il est à noter que couplé à l'excellente qualité de l'eau de Grenoble tous les records olympiques seront battus entre le 4 et le 12 Février 1968 … Ces jours verront triompher les athlètes Hollandais.

En termes de configuration spatiale, l'Anneau de vitesse est assez classique, avec une partie basse représentant la piste, ou seuls les sportifs, coach et arbitre peuvent accéder. Au-dessus, nous pouvons retrouver les gradins de la tribune officielle, assez sobre dans une matérialité qui s'inscrit dans la continuité du Stade de Glace et de la Halle Clemenceau, c'est-à-dire le béton de ciment et le bois. Ce bâtiment regroupe dans ses espaces intérieurs tous les locaux techniques et de préparation aux épreuves, les vestiaires, l'infirmerie …

En extérieure, cette tribune se découpe en deux parties :

- En partie haute, une grande esplanade. Dans son usage primaire elle était destinée à accueillir les cabines en bois des journalistes sportifs dont Léon Zitrone.
- En partie basse, la partie des gradins pouvant accueillir 2500 officiels et invités.

Nous pouvons ajouter qu'elle était, pendant les Jeux, accompagnée par des gradins temporaires en bois installés autour de la piste pour accueillir un total d'environ 10 000 personnes … Les grenoblois étaient alors au rendez-vous et vont continuer à l'être d'une façon ou d'une autre jusqu'à aujourd'hui !

En effet, contrairement à ce que certains pensent, cet équipement va continuer à servir en tant qu'anneau de glace jusqu'à la fin des années 1980. C'est ainsi qu'une immense majorité des petits Grenoblois vont apprendre à patiner sur cet anneau entre les années 70 et 80. L'Anneau de vitesse a toujours revêtu un grand enjeu éducatif, c'était d'ailleurs une thématique fondamentale de la candidature aux JO remportée.

Malheureusement, l'attribution des XVèmes Jeux Olympiques d'hiver 1992 à Albertville va sonner le glas de la Glace grenobloise. En effet, le COJO 1992 mené par Michel BARNIER et Jean Claude KILLY va affirmer l'idée de vouloir organiser "des jeux Olympiques de la Savoie" : Il est ainsi hors de question de réutiliser les équipements Grenoblois. L'État ne pouvant pas assumer la charge financière de ces équipements en double, les subventions vont baisser et vont rendre impossible pour la ville de Grenoble un maintien d'un tel équipement dans sa destination originale, d'autant plus qu'une campagne de rénovation se révélait nécessaire. Le conseil municipal de Grenoble et son maire Alain CARIGNON vont alors décider de procéder à la neutralisation du système de refroidissement : du béton de ciment va être coulé dans les réseaux de tuyauterie de l'Anneau de vitesse et du Palais des Sports laissant de nouvelles pratiques urbaines prendre possession de cet espace.

Parmi l'ensemble que nous avons devant nous, les œuvres de Victor VASARELY qui ornaient la tribune officielle sont symptomatiques du désengagement des institutions …